

briguer les suffrages des électeurs. C'était un libéral convaincu, un champion zélé de son parti et de la cause qu'il avait faite sienne.

LE T. H. W. S. FIELDING

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je sais, monsieur l'Orateur que, d'habitude, on ne fait pas allusion aux honorables députés absents par suite de maladie, mais la Chambre me permettra, j'en suis sûr, d'exprimer notre regret, à tous, des circonstances qui empêchent le très honorable ministre des Finances d'être à son siège aujourd'hui. J'ai rendu visite à M. Fielding ce matin : il déplore son absence forcée; il voudrait faire sa part de la besogne. Le zèle et l'énergie qu'on lui connaît ne sont diminués en rien; malheureusement il n'a pas les forces nécessaires. Je lui ai assuré que le désappointement qu'il éprouve à cause de son absence de la Chambre n'est pas plus grand que le nôtre de ne pas l'avoir parmi nous. Nourrissons l'espoir que son état de faiblesse, résultat d'un zèle trop soutenu dans l'accomplissement de ses devoirs publics, ne persistera pas aussi longtemps qu'on le redoutait tout d'abord mais que jusque dans un âge avancé il pourra jouir de la santé et de la considération qu'il a si bien mérités par sa brillante carrière.

DEMISSION DE SIR LOMER GOUIN

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) : L'honorable ancien ministre ministre de la Justice a trouvé nécessaire, pour raisons de santé, de me prier, vers la fin de l'année dernière, de le dégager des responsabilités de son ministère. Heureusement la démission de sir Lomer Gouin comme ministre n'entraîne pas son départ de la Chambre et nous pouvons compter sur le plaisir de l'avoir parmi nous dès que la session du Parlement sera bel et bien commencée. A la séance de lundi je déposerai sur le Bureau de la Chambre les correspondances échangées entre sir Lomer Gouin et moi-même au sujet de sa démission.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (leader de l'opposition) : Depuis que j'occupe un siège dans cette Chambre,—et ce n'est pas d'hier, nous avons rarement eu l'heure d'inaugurer une session sans avoir à regretter le décès d'un ou plusieurs de nos collègues. Vraiment, la Providence a si souvent marqué les nôtres que je ne me rappelle pas, en ce moment, une seule session où nous n'ayons pas eu à remplir ce triste devoir. Cette fois-ci, c'est l'honorable député de Kent (N.-B.), dont nous avons à déplorer l'absence. Personnellement, je n'ai pas eu l'avantage de connaître intimement l'honorable député de Kent, lorsqu'il faisait partie de cette Chambre. Toutefois,

[Le très hon. Mackenzie King.]

je l'avais rencontré en maintes occasions, et je m'étais fait de sa personnalité une opinion très conforme à celle qu'a exprimée le premier ministre (le très hon. Mackenzie King), cet après-midi. Tous ceux qui l'ont connu avaient remarqué comme il était affable, attaché à ses devoirs parlementaires et toujours fidèles à ses propres commettants. Qu'il me soit permis au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre de m'associer au premier ministre pour offrir mes condoléances à la veuve et à la famille de notre collègue défunt.

Je regrette aussi avec le premier ministre l'absence de l'honorable ministre des Finances et de l'ex-ministre de la Justice, tous deux frappés par la maladie. Je me contenterai d'ajouter que nous regrettons au même degré leur indisposition et celles des autres députés qui n'ont pu se joindre à nous en cette circonstance.

M. ROBERT FORKE: Je crois pouvoir me permettre, au nom des députés de cette partie de la Chambre, de concourir dans les remarques qui ont été faites touchant le décès d'un de nos collègues. Je suis sûr que nous regrettons tous sa disparition. A sa famille éprouvée, j'offre toutes mes condoléances.

Quant à l'absence de l'honorable ministre des Finances, je ne crains pas de dire que c'est une grande perte pour la Chambre, et je suis certain que tous, ici, nous regrettons de ne pas voir l'honorable ministre participer à nos délibérations. Tous nous reconnaissons sans aucun doute son talent, sa fermeté et la pureté de ses intentions. Il faut espérer, malgré tout ce qu'on entend dire à l'effet contraire, que nous le reverrons bientôt occuper sa place aux premiers rangs du parti ministériel.

(Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre s'ajourne à lundi, 3 mars.)

La proposition est adoptée.

La séance est levée à 4 heures et 30 minutes.

Lundi, 3 mars 1924.

ELECTION PARTIELLE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre des communes a reçu du directeur général des élections les certificats de l'élection de l'honorable Pierre-Joseph-Arthur Cardin, député élu dans la circonscription électorale de Richelieu.